

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**CREATION TEMPORAIRE D' 1 POSTE  
D'ADJOINT ADMINISTRATIF  
A TEMPS COMPLET**

**DGS - MISSION D'APPUI STRATEGIQUE ET TERRITORIAL  
PLANIFICATION URBAINE**

DGA Ressources et relations aux administrés

- Ressources humaines et appui managérial - NP  
N° 2024 - D - 57

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L332-23-1,
- Vu la délibération n° 2021.12.246 du conseil communautaire du 9 décembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil au président,
- Vu l'arrêté n° 2022-A-100 du 23 mars 2022 de Monsieur le Président portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signature à Monsieur Eric BIOJOUT en sa qualité de conseiller délégué membre du bureau en charge des ressources humaines et démarche qualité,

Considérant l'accroissement temporaire d'activité au sein du service de la planification urbaine dans le cadre du projet cartéclima,

**DECIDE**

**Article 1** - Est approuvée la création temporaire d'un poste d'adjoint administratif à temps complet au sein de la DGS, au service de la planification urbaine, pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2024 au 30 juin 2024.

**Article 2** - Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

**Article 3** - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la Communauté d'Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait en 2 exemplaires

ANGOULEME, le 29 février 2024

Par délégation,

Pour le Président,

Le conseiller délégué, membre du bureau

Monsieur Eric BIOJOUT

Certifié exécutoire reçu en  
Préfecture le : - 1 MARS 2023

Publié ou notifié

Le : - 5 MARS 2024